



COMMUNIQUE DE SYNERGIE-TOGO A L'OCCASION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 2020 AU TOGO

La bombe à retardement des frustrations répétées...

Au Togo, depuis la fin du parti unique parti-Etat, les élections ont toujours rimé avec contestations crises politiques. Verrouillant toutes les étapes du processus électoral, les tenants du pouvoir usent (et abusent) de toutes les ruses pour écarter leurs adversaires dans le but de conserver le pouvoir *ad vitam aeternam*.

Les futures élections présidentielles dont le premier tour est prévu le 22 février 2020, n'échapperont pas à cette règle, au vu des préparatifs conduits à pas de charge par une Commission électorale nationale indépendante (CENI) totalement inféodée au pouvoir.

Le Représentant spécial de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ainsi que la CEDEAO soutiennent la dictature et la forfaiture au Togo.

Le 11 novembre 2019, en prélude aux élections présidentielles de 2020, le Représentant spécial de l'ONU pour l'Afrique de l'ouest et le Sahel à la tête d'une équipe de la CEDEAO et de l'institution onusienne était à Lomé pour dit-il s'enquérir des préparatifs du scrutin. Comme en 2005, année de l'arrivée au pouvoir de Monsieur Faure Gnassingbé, ce diplomate fait partie des réseaux qui œuvrent pour le maintien du régime cinquantenaire.

Il porte, de même que la CEDEAO, une lourde responsabilité en garantissant l'impunité aux commanditaires et auteurs des crimes de masse, impunité qui est le fondement de la déliquescence de la vie socio-politique au Togo.

Une révision bancaire des listes électorales

Pour un scrutin de l'importance des présidentielles de 2020, le chronogramme de la CENI a prévu trois jours pour la révision des listes électorales sur toute l'étendue du territoire national et pour la constitution des listes électorales dans les ambassades retenues pour des togolais vivant à l'étranger.

Le 6 novembre 2019, une loi sur le vote de la Diaspora a été promulguée. Pour se faire recenser, la loi exigeait de tout togolais résidant à l'extérieur depuis au moins six mois de présenter l'ensemble des trois documents suivants en cours de validité : la carte nationale d'identité, le passeport et la carte consulaire. Ce critère d'enrôlement de la diaspora togolaise constitue une discrimination inacceptable des togolais de l'extérieur au regard de l'article 4 de la constitution et des instruments internationaux et régionaux ratifiés par le Togo. Il est vigoureusement dénoncé par Synergie-Togo d'autant plus que selon le rapport de la mission d'information et de contacts de l'OIF à l'occasion de l'élection présidentielle du 25 avril 2015 au Togo, 75% d'électeurs figurant sur le fichier électoral national y ont été enregistrés sur la base de témoignages de notables, sans la moindre pièce d'identité.

Il convient de rappeler que la révision des listes électorales a toujours été réalisée dans des conditions catastrophiques, méthodiquement organisées par la CENI pour décourager voire empêcher les électeurs de s'inscrire dans les zones considérées comme hostiles au régime en place.

Par ailleurs, en votant une loi qui exclut d'office une grande partie de la diaspora togolaise des élections présidentielles de 2020, les parlementaires togolais ont cristallisé à dessein l'expression de leur mépris pour le vote de milliers de leurs compatriotes.

Verrouillage du scrutin et guet-apens électoral

Les conditions actuelles d'organisation des prochaines élections présidentielles au Togo sont identiques à celles des années précédentes marquées par une opacité totale des tâches et jalons dédiés. Ces conditions sont non seulement à l'origine de crise de confiance entre électeurs, partis d'opposition et le gouvernement qui donne l'impression de ne pas s'en préoccuper mais également sources d'inquiétudes et de frustrations au sein de la population.

Organisation de la société civile militant **pour la promotion** des droits humains et soucieuse de la transparence et de la vérité des urnes, Synergie-Togo constate, avec regret, que le gouvernement togolais dans sa quête de conservation du pouvoir à tout prix, est imperméable aux **exigences minimales d'un processus électoral transparent, démocratique et crédible.**

Synergie-Togo rappelle que les élections frauduleuses, souvent cautionnées par la CEDEAO au nom d'intérêts partisans, ne sont pas de nature à faciliter une alternance pacifique mais créent des frustrations supplémentaires qui sont des bombes à retardement.

Dans ce contexte, Synergie-Togo :

- Demande au gouvernement togolais d'écouter les togolais en créant les conditions d'un scrutin apaisé en 2020 notamment sur l'enrôlement de tous les électeurs (nationaux et vivant à l'extérieur), la transparence dans les modalités de vote et de proclamation des résultats ;
- Demande au gouvernement de surseoir à la mascarade du vote de la diaspora pour mieux l'organiser d'une façon inclusive ;
- Exhorte l'ONU, la CEDEAO, et les chancelleries occidentales accréditées au Togo notamment la France, l'Allemagne, les USA et l'Union Européenne à faire une lecture non partisane du drame qui frappe le Togo depuis des décennies et à contribuer à ce qu'une alternance pacifique puisse prendre le relais des violences politiques post électorales habituelles ;
- Invite le peuple togolais à rester vigilant et mobilisé pour dénoncer et combattre les forfaitures d'où qu'elles viennent et militer activement avec les moyens légaux pour l'amélioration du cadre électoral.

Fait à Paris le 12 décembre 2019

Pour Synergie-Togo, Le Président
Eric Amouzougah